Le sort de la dépouille de Mwambutsa renvoyé devant la justice suisse

@rib News, 01/12/2016 â€“ Source ATS DÃ©pouille de l'ex-roi du BurundiÂ : le TF tranchera GenÃ¨ve - L'inhumation Ã Meyrin (GE) de Mwambutsa IV, ordonnÃ©e par la justice genevoise, a fait l'objet d'un recours. Le TF aura le dernier mot.
Le sort de la dÃ©pouille de l'ex-roi du Burundi est dÃ©sormais entre les mains du Tribunal fÃ©dÃ©ral (TF). Un recours a Ã©tÃ© dÃ©posÃ© fin novembre contre la dÃ©cision de la Cour de justice de GenÃ¨ve donnant raison Ã la niÃ¨ce du dÃ©funt qui s'opposait au transfert des restes en Afrique.
Â«Ma cliente est fort surprise qu'un pays qui traverse une crise politique majeure s'acharne Ã tenter de violer la volontÃ© claire et explicite de feu le roi du BurundiÂ», a dÃ©clarÃ© jeudi Ã l'ats Andrea Rusca, avocat de la niÃ¨ce du roi. Le recours a Ã©tÃ© dÃ©posÃ© par la fille du roi et la demi-soeur de cette derniÃ¨re qui vit Ã GenÃ¨ve, avec le soutien du gouvernement burundais. Mort en Suisse, enterrÃ© Ã Meyrin Le corps de Mwambutsa IV a Ã©tÃ© exhumÃ© du cimetiÃ¨re de Meyrin en 201 afin d'Ãªtre rapatriÃ© dans son pays pour des funÃ©railles nationales. RenversÃ© en 1966 aprÃ¨s 50 ans de rÃ¨gne, le roi avait obtenu l'asile en Suisse, oÃ¹ il est mort en 1977. Dans son testament, il demandait Ã ne jamais Ãªtre transportÃ© au Burundi, une volontÃ© reconnue par la justice genevoise. Depuis l'exhumation, la dÃ©pouille est entreposÃ©e aux pompes funÃ¨bres. Â«L'inhumation au cimetiÃ¨re de Meyrin, ordonnÃ©e par la Cour de justice, ne pourra pas avoir lieu tant que le TF ne s'est pas prononcÃ©Â», a prÃ©cisÃ© Me Rusca. (ats/nxp)